



Comité syndical

Mardi 23 juillet 2024, 18h30

LA COQUILLE, centre culturel

Maison du Parc©Déclic&Décolle

Dossier de séance



Descubrir, Viure, Partatjar

ORDRE DU JOUR
Comité syndical 23 juillet 2024
18h30
La Coquille

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

- | | |
|--|------|
| 1.1 Révision de la charte : objectif 2026-2041 - Note d'information Création d'un comité de lecture | p 4 |
| 1.2 Révision de la charte : objectif 2026-2041 - Validation de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2011-206 | p 7 |
| 1.3 Révision de la charte : objectif 2026-2041 - Validation de la stratégie et du bilan de la communication entre juillet 2022 et juillet 2024 | p 15 |
| 1.4 Révision de la charte : objectif 2026-2041 - Validation des ambitions et orientations de la prochaine charte | p 24 |
| 1.5 Délégation du Comité syndical au bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin | p 27 |

Revue de presse

p 30

Note d'information

Révision de la charte : objectif 2026 – 2041

Création d'un comité de lecture

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

La création d'un comité de lecture pour corriger et amender la proposition d'écriture de la prochaine charte du Parc Périgord-Limousin pour la période 2026-2041 est essentielle pour garantir l'efficacité, la pertinence et la représentativité de ce document stratégique.

1. Qualité et Rigueur du Document

La charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2026-2041, document de référence pour les actions et politiques du parc sur 15 ans, doit être rédigée avec une précision et une rigueur irréprochable. Un comité de lecture composé d'élus du parc, d'experts en environnement, en développement durable et en aménagement du territoire assurera la qualité du document en corrigeant les erreurs éventuelles et en garantissant la cohérence et la clarté des propos.

2. Participation et Transparence

La constitution d'un comité de lecture favorise la transparence et la participation. Il dialogue avec l'équipe du Parc en charge de la rédaction de la charte. Impliquer divers acteurs du territoire ainsi que des intervenants extérieurs renforce la légitimité de la charte et favorise son acceptation et son appropriation par l'ensemble des parties prenantes. Cette approche inclusive est essentielle pour construire un document représentatif et consensuel.

3. Adaptabilité et Pertinence Locale

Le comité de lecture permet d'adapter la charte aux spécificités locales du Parc Périgord-Limousin, tout en intégrant les enjeux régionaux et nationaux. Grâce à leur connaissance approfondie du territoire et de ses défis, les membres du comité pourront proposer des amendements pour répondre au mieux aux réalités et besoins locaux, rendant ainsi la charte plus efficace et pertinente pour le développement durable du parc.

4. Prévention des Conflits et Consensus

Un comité de lecture joue un rôle crucial dans la prévention des conflits potentiels. En incluant des représentants de différents secteurs et en intégrant leurs préoccupations dès la phase de rédaction, il est possible de trouver des compromis et de bâtir un consensus. Cette approche proactive évite les blocages ultérieurs et facilite la mise en œuvre de la charte.

5. Suivi et Évaluation

Le comité de lecture peut être le premier pas vers la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la charte. En se familiarisant avec le contenu dès sa rédaction, les membres du comité seront bien placés pour suivre la mise en œuvre des actions prévues et évaluer leur impact sur le territoire, assurant ainsi la continuité et l'efficacité des initiatives du parc.

Conclusion

La création d'un comité de lecture pour la rédaction de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2026-2041 est indispensable pour garantir un document de haute qualité, représentatif, pertinent et consensuel. Ce comité, composé de 20 personnes, assure une rédaction rigoureuse, une approche multidisciplinaire, une participation élargie et une adaptation locale. Il regroupe une vision politique et technique du territoire. De plus, il favorise l'innovation, la prévention des conflits et la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation, contribuant ainsi à la réussite des objectifs de développement durable du parc.

Il est proposé au comité de syndical de se prononcer sur la méthode et la composition de ce comité de lecture.

Vos contacts au Parc :

Frédéric DUPUY – f.dupuy@pnrpl.com

06 85 96 65 61

Laure Martin-Gousset – l.martin-gousset@pnrpl.com

Comité de lecture du projet de Charte 2026-2041

1. Elus :

Anne Marie Almoster Rodrigues,

Pascal Méchineau,

Fabien Habrias,

Henri Seegers,

Colette Langlade (pour représenter la Région),

Jean Le Goff,

Michel Augeix.

2. Equipe technique :

Fabrice Chateau,

Frédéric Dupuy,

Laure Dangla,

Laurence Peyre,

Guillaume Deyzac,

Muriel Lehericy,

Laure Martin Gousset.

3. Membres extérieurs (partenaires et prestataire extérieure) :

Claude Chabrol (chargée de mission Région),

Jean-François Louineau (Conseiller expert en transition écologique, énergétique et climatique),

Sylvie Frugier (chargée de mission DREAL),

Clémence Rique (Coopérama).

4. Conseils placés auprès du Parc :

un membre du conseil scientifique,

Un membre du Conseil d'orientation.

Révision de la charte : objectif 2026-2041

Validation de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2011-2026

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Réalisation de l'évaluation finale dans le cadre de la révision de la charte

La Région Nouvelle-Aquitaine a officiellement lancé la procédure de révision de la charte en mars 2023. Cette révision nécessite la réalisation d'un diagnostic territorial et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2011-2026 trois ans avant son échéance. Ces études préalables sont conduites pour alimenter les réflexions sur l'élaboration de la future charte du parc et seront annexées à la prochaine charte couvrant la période 2026-2041.

L'évaluation des politiques publiques représente un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. L'objectif est d'évaluer la pertinence du projet de territoire ainsi que l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre. Il s'agit de faire le point sur les actions effectivement mises en place par rapport aux objectifs initiaux fixés dans la charte.

Suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019, l'évaluation finale de la charte est menée pour nourrir la réflexion sur la mise en place de la prochaine charte 2026-2041. Ce rapport permet de rendre compte aux signataires de la charte, aux partenaires et aux habitants du territoire des actions menées par le parc et par les signataires de la charte entre 2011 et 2023.

Mission d'accompagnement par un groupement de prestataires

Le parc a décidé de confier à un prestataire externe la mission d'accompagnement pour la réalisation de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte, afin d'obtenir un regard extérieur complémentaire. Cette mission, d'une durée de huit mois, a été menée par un groupement de prestataires composé de Réseaux & Territoires et Kaléido'Scop. Leur mandat portait sur l'évaluation qualitative des engagements des partenaires du parc.

Parallèlement, le parc a assuré l'évaluation quantitative et qualitative de ses propres actions, en s'appuyant sur ses commissions thématiques. Ensemble, le groupement de prestataires et le parc ont défini plusieurs questions et hypothèses évaluatives. Les réponses fournies par le groupement sont détaillées dans la section « Évaluation qualitative des engagements des signataires et des partenaires du parc ». Une synthèse de ces résultats est également disponible en annexe.

Réalisation de l'évaluation interne en complément de la sollicitation des commissions thématiques

L'évaluation finale des actions du parc, réalisée en interne, s'est appuyée sur des indicateurs chiffrés. Chaque mesure et engagement ont été passés en revue afin d'apprécier leur degré de réalisation. Des pourcentages ont été utilisés pour indiquer le degré de réalisation par grande orientation. Pour tenir compte des moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs, les ressources humaines et financières allouées aux actions ont été précisées.

En complément de cette évaluation quantitative, une évaluation qualitative a été menée en interne. Certaines commissions thématiques ont été consultées, notamment les commissions forêt, agriculture et circuits courts ; milieux aquatiques et GEMAPI ; tourisme durable et communication; culture, éducation au territoire et implication des habitants ; ainsi qu'urbanisme, transition énergétique, patrimoine et paysages. Leurs avis ont été intégrés dans les rubriques « Points forts » et « Points faibles ». Lorsque les commissions n'ont pas pu être consultées, les consultations préalables auprès des élus, partenaires et acteurs du territoire ont été reprises.

Conclusion de l'évaluation finale – « l'œil » du groupement de prestataires

Les quatre réunions groupées et les entretiens complémentaires ont permis de confirmer que l'équipe du parc est largement reconnue pour son ingénierie et son professionnalisme.

La capacité de l'équipe à répondre aux enjeux régionaux, nationaux et européens, notamment dans le domaine de l'eau à la suite du programme Life, est significative. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné l'expertise financière de l'équipe, essentielle pour le suivi des financements européens complexes. Cette expertise technique a été mise en évidence à chaque étape de l'évaluation qualitative.

De plus, la prise en charge de la compétence GEMAPI par le parc est désormais perçue très positivement par l'ensemble des opérateurs, certains la considérant même comme innovante.

Dans d'autres domaines, l'équipe du parc a su apporter des expertises reconnues par les opérateurs de l'État, les associations actrices et la plupart des collectivités territoriales.

Reconnaissance de l'équipe du parc dans divers domaines

- Métiers d'art : L'équipe est perçue comme une initiatrice déterminante des projets de valorisation des métiers d'art et de ses différentes déclinaisons, tels que RésoCUIR et PEMA.
- Tourisme : L'équipe est considérée comme un relais incontournable, jouant un rôle de charnière entre les offices de tourisme, pour la valorisation du Périgord Vert notamment.
- Sylviculture : Elle est vue comme un soutien nécessaire pour l'évolution des pratiques sylvicoles.
- Agriculture : L'équipe est écoutée par les chambres d'agriculture, même si ces dernières restent circonspectes quant aux évolutions nécessaires face au changement climatique, qui fragilise les modèles économiques existants.
- Lutte contre le changement climatique : L'équipe est reconnue pour son expertise et sa capacité à ajuster ses messages en fonction de ses interlocuteurs pour mieux partager les informations.
- Dynamisme de l'identité et des liens sociaux : En tant que porteuse du cahier des charges « parc » labellisé au niveau national, l'équipe est considérée comme un vecteur d'harmonisation et de cohésion à différentes échelles.

Contexte financier et gouvernance du parc

Sur le plan financier, le parc est limité dans sa capacité d'investissement en raison d'un contexte incertain et de la raréfaction des ressources publiques. Dans ce cadre évolutif, les PNR n'ont pas été choisis pour être les chefs de file des politiques contractuelles territoriales telles que les contrats de ruralité, les CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), ce qui entraîne une fragilisation de la vocation du PNR, une fragilisation financière et un besoin accru de diversifier ses sources de financement.

Le parc a toutefois démontré son savoir-faire en ingénierie financière, notamment en mobilisant des fonds européens. Ces fonds, bien que souvent peu adaptés aux projets des intercommunalités, ont permis au parc de se positionner sur des enjeux alignés avec les orientations stratégiques européennes, telles que le Green Deal. Cependant, cette capacité est limitée par le cadre de gestion restreint.

En matière de gouvernance, les évolutions réglementaires, notamment les réformes des régions et des compétences des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), ont transformé la gouvernance du parc et modifié plusieurs équilibres établis lors de la signature de la charte. Ces déséquilibres ont créé des opportunités pour le parc, tout en déstabilisant le cadre initialement convenu. Par exemple, les signataires intercommunaux ont vu leurs compétences s'accroître en lien avec la création de la région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les implications de ces transformations organisationnelles mobilisent encore le temps et les ressources des élus et de leurs administrations.

Il vous est proposé :

- **De valider** le rapport de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2011-2026 ;
- **De l'annexer** au futur projet de charte 2026-2041 ;
- **De la diffuser** aux signataires de la charte et aux partenaires

Conclusion de l'évaluation finale « l'œil » du groupement de prestataires

Les quatre réunions groupées et les entretiens complémentaires ont permis de confirmer que l'équipe du parc est largement reconnue pour son ingénierie et son professionnalisme.

La capacité de l'équipe à répondre aux enjeux régionaux, nationaux et européens, notamment dans le domaine de l'eau à la suite du programme Life, est significative. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné l'expertise financière de l'équipe, essentielle pour le suivi des financements européens complexes. Cette expertise technique a été mise en évidence à chaque étape de l'évaluation qualitative.

De plus, la prise en charge de la compétence GEMAPI par le parc est désormais perçue très positivement par l'ensemble des opérateurs, certains la considérant même comme innovante.

Dans d'autres domaines, l'équipe du parc a su apporter des expertises reconnues par les opérateurs de l'État, les associations actrices et la plupart des collectivités territoriales.

Reconnaissance de l'équipe du parc dans divers domaines

- **Métiers d'art** : L'équipe est perçue comme une initiatrice déterminante des projets de valorisation des métiers d'art et de ses différentes déclinaisons, tels que RésoCUIR et PEMA.
- **Tourisme** : L'équipe est considérée comme un relais incontournable, jouant un rôle de charnière entre les offices de tourisme, pour la valorisation du Périgord Vert notamment.
- **Sylviculture** : Elle est vue comme un soutien nécessaire pour l'évolution des pratiques sylvicoles.
- **Agriculture** : L'équipe est écoutée par les chambres d'agriculture, même si ces dernières restent circonspectes quant aux évolutions nécessaires face au changement climatique, qui fragilise les modèles économiques existants.
- **Lutte contre le changement climatique** : L'équipe est reconnue pour son expertise et sa capacité à ajuster ses messages en fonction de ses interlocuteurs pour mieux partager les informations.
- **Dynamisme de l'identité et des liens sociaux** : En tant que porteuse du cahier des charges « parc » labellisé au niveau national, l'équipe est considérée comme un vecteur d'harmonisation et de cohésion à différentes échelles.

Contexte financier et gouvernance du parc

Sur le plan financier, le parc est limité dans sa capacité d'investissement en raison d'un contexte incertain et de la raréfaction des ressources publiques. Dans ce cadre évolutif, les PNR n'ont pas été choisis pour être les chefs de file des politiques contractuelles territoriales telles que les contrats de ruralité, les CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), ce qui entraîne une fragilisation de la vocation du PNR, une fragilisation financière et un besoin accru de diversifier ses sources de financement.

Le parc a toutefois démontré son savoir-faire en ingénierie financière, notamment en mobilisant des fonds européens. Ces fonds, bien que souvent peu adaptés aux projets des intercommunalités, ont permis au parc de se positionner sur des enjeux alignés avec les orientations stratégiques européennes, telles que le Green Deal. Cependant, cette capacité est limitée par le cadre de gestion restreint.

En matière de gouvernance, les évolutions réglementaires, notamment les réformes des régions et des compétences des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), ont transformé la gouvernance du parc et modifié plusieurs équilibres établis lors de la signature de la charte. Ces déséquilibres ont créé des opportunités pour le parc, tout en déstabilisant le cadre initialement convenu. Par exemple, les signataires intercommunaux ont vu leurs compétences s'accroître en lien avec la création de la région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les implications de ces transformations organisationnelles mobilisent encore le temps et les ressources des élus et de leurs administrations.

Une charte mise en œuvre dans une période de mouvements institutionnels

Depuis 2011, les ajustements de gouvernance imposés par la législation ont été particulièrement nombreux.

- **Loi 2014-58 du 27 janvier 2014** : Cette loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une compétence exclusive et obligatoire pour le bloc communal concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence a été confiée aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre par les lois du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015. Toutefois, en 2017, le législateur a permis que cette compétence puisse, jusqu'en 2020, être transférée ou déléguée à des syndicats mixtes ouverts sur une partie du territoire.
- **Loi 2015-29 du 16 janvier 2015** : Relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, cette loi a notamment redécoupé les régions.
- **Loi du 7 août 2015 (loi NOTRe)** : Cette loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République supprime la compétence générale des régions et des départements, et élargit les compétences des EPCI à fiscalité propre, leur permettant de se renforcer notamment en matière de développement économique, de tourisme et d'accompagnement des communes rurales. Elle relève également le seuil démographique de constitution des EPCI à fiscalité propre à au moins 15 000 habitants, sauf exceptions définies par la loi. Ces dispositions ont entraîné une réduction du nombre des EPCI à fiscalité propre et une augmentation de leur taille.
- **Loi du 8 août 2016** : Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, cette loi reconnaît le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des parcs comme un « partenaire privilégié de l'État et des collectivités territoriales » pour la mise en œuvre des politiques liées à la biodiversité et au paysage. Elle lui confère également un « rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire en application de leur charte ».

Ces textes majeurs et leurs déclinaisons réglementaires ont transformé la gouvernance du parc et modifié plusieurs équilibres établis lors de la signature de la charte. Ces « déséquilibres » ont ouvert des opportunités pour le parc tout en déstabilisant le cadre initialement convenu. Par exemple, les signataires intercommunaux ont vu leurs compétences s'accroître en relation avec la région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les implications de ces transformations de l'organisation territoriale mobilisent encore le temps et les ressources des élus et de leurs administrations.

Dans ce contexte mouvant, l'équipe du parc a su faire preuve de ténacité et d'agilité pour mettre en œuvre les objectifs définis dans la charte, souvent en équilibre instable entre contraintes réglementaires (les « marteaux ») et pratiques locales en évolution (l'« enclume »).

Le parc a développé des expertises reconnues en tant que pilote (GEMAPI, Life, projets inter-parcs). Dans d'autres domaines, il a agi en tant qu'initiateur (filière cuir), partenaire opérationnel institutionnel (destination Périgord Vert) et animateur expert (filière bois, découverte des écosystèmes locaux, inventaire du patrimoine industriel, historique et culturel).

Recommandations issues de l'analyse transversale réalisée par le groupement de prestataires.

L'approche transversale eau et biodiversité mérite d'être développée dans la prochaine charte, car elle est déjà à l'œuvre et a déjà porté ses fruits (Life haute-Dronne, cartographie des zones humides, etc.). Pour les enjeux eaux et biodiversité, il est nécessaire pour le parc d'établir des relations de confiance, de conforter sa présence sur le terrain et de développer les espaces de dialogue et de discussion en apportant les éléments clés de connaissance. Il est aussi recommandé de porter une évaluation en continu (qui renvoie à la nécessité de définir des objectifs clairs et tangibles, au niveau stratégique avec la définition d'indicateurs au niveau des mesures).

En ce qui concerne la **forêt**, les travaux en ateliers et divers entretiens ont mis en exergue les "tensions" entre pratiques alternatives et conventionnelles, entre discours catastrophiste de citoyens militants et résistance au changement. Ces échanges ont aussi fait la démonstration de la qualité d'écoute des acteurs présents et de leur capacité à nourrir des débats stratégiques. Face aux enjeux et compte-tenu des spécificités de ce territoire (forestier et élevage), il ressort des entretiens un besoin d'un effort accru de concertation, pour gérer les tensions qui ne manqueront pas de s'exacerber avec l'accélération des transformations (exigence environnementale, évolution des pratiques de consommation...).

Les transformations à engager peuvent aussi s'envisager dans la future Charte avec :

- Des approches multisectorielles à l'instar de ce qui a déjà fonctionné : dialogues entre acteurs forestiers et experts naturalistes, syndicat de rivière et monde agricole ; en osant parler économie et services rendus ;
- Une meilleure interconnaissance grâce aux retours d'expériences et à la diffusion des résultats obtenus ;
- Il est recommandé que le parc continue d'allier les problématiques économiques et environnementales ;
- Le changement de pratiques impliqués par le changement climatique nécessite d'engager une réflexion globale sur le devenir du territoire et le modèle de développement à mettre en œuvre.

Le sujet de l'alimentation est une opportunité pour travailler la relation avec les territoires voisins et les coopérations urbains/rural.

Si, comme de nombreux Parcs naturels régionaux, le Pnr Périgord-Limousin a développé une approche patrimoniale avec la valorisation des savoir-faire artisanaux et industriels, il a également révélé et impulsé des démarches collectives (pôle, cluster) et soutenu l'installation de jeunes entreprises innovantes. La richesse de cet écosystème **Métiers d'Art**, activé aujourd'hui en fonction des opportunités de collaborations, pourrait se révéler et amplifier les synergies déjà existantes avec le projet de Pôle d'industrie culturelle et récréative.

En ce qui concerne le **tourisme**, il est recommandé de ne pas s'arc-bouter pour une destination parc et agir auprès des opérateurs de Haute-Vienne pour une mise en cohérence des valeurs et attentes avec ceux de Dordogne et peut être de Charente autour des itinérances douces. L'itinérance et la

mobilité sont des sujets directement en lien avec les enjeux énergétiques et représentent des opportunités d'accompagnement des acteurs publics et privés.

Il est recommandé d'introduire dans la future charte **l'adaptation au changement climatique**. Ce sujet est peu mobilisateur et peu qualitatif aujourd'hui sur le territoire avec des initiatives isolées et ponctuelles qui se limitent souvent à un diagnostic du risque sans engagement dans l'action. Une approche multi-sectorielle serait à formuler dans la future charte pour faire du parc un acteur de la transition écologique et énergétique. Il s'agit d'un sujet clé avec une montée en compétence des équipes techniques et politiques déjà enclenchée et qu'il convient de poursuivre avec la future charte.

Le parc pourrait devenir impulseur reconnu par les signataires de la charte de l'adaptation au changement climatique dans son périmètre d'intervention et dans certains domaines convenus entre plusieurs signataires, porteur d'action(s) démonstrative(s) de l'opportunité d'adaptation.

Le parc a dû apprendre à s'adapter au contexte institutionnel en profonde évolution. Pour cela, il est recommandé de renforcer la coopération et la mutualisation des moyens dans un contexte budgétaire restreint et un périmètre qui tend à s'élargir. Il est nécessaire que le **fonctionnement du parc** soit agile pour s'affranchir des limites administratives. Pour cela, il est recommandé de développer une culture et des pratiques de co-construction, d'assumer les tensions entre les acteurs et de proposer des cadres de dialogue et de résolution. Des coopérations avec les territoires environnants (Villes-Portes et agglomérations) restent à consolider sur des enjeux de demain (énergie, alimentation...).

Afin de mieux travailler avec les EPCI, il faut renforcer l'interconnaissance. Il est admis une faible implication des EPCI dans la mise en œuvre de la Charte, dans la vie du parc, mais il est évoqué le besoin de penser la relation inverse avec une présence du parc dans les intercommunalités (« pour coopérer, il faut d'abord se connaître »). Il est important d'établir des relations techniques et de doter les équipes d'un argumentaire pour soutenir les projets du parc dont les préoccupations sont parfois éloignées des priorités communales et intercommunales (de gestion/projet).

Une conférence des partenaires du parc pourrait être mise en place pour clarifier et s'entendre sur les enjeux dont le parc serait garant dans le cadre de la future charte et l'adéquation contractualisée des objectifs et des moyens pour lui permettre d'agir.

En lien avec les préconisations évoquées ci-dessus (gouvernance), le conseil d'orientation et de développement a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de démarches participatives et le développement de pratiques de co-construction des projets. Au regard des difficultés récurrentes rencontrées par les parcs pour faciliter la connaissance du parc (institution) et l'appropriation de son projet et de ses actions, le conseil scientifique peut aussi jouer un rôle essentiel. Pour asseoir la légitimité du conseil scientifique, il faut favoriser ses contributions ou partenariats dans la mise en œuvre des projets de recherche avec l'équipe du parc, en lien avec la mission d'expérimentation des parcs.

Conclusion générale

La charte 2011-2026 ne bénéficie pas d'une déclinaison en objectifs chiffrés. Du fait de l'absence de ce référentiel d'évaluation précis auquel confronter les résultats de l'action du parc, cette évaluation finale peut difficilement évaluer de façon précise et exhaustive les points forts et les points faibles de l'action du parc. Cependant les indicateurs mis en place au cours de l'évaluation à mi-parcours en 2019 ont

permis de servir de référentiel pour l'évaluation finale et serviront de guides pour définir les objectifs chiffrés pour la réalisation de la future charte.

Lors de l'évaluation à mi-parcours, le besoin de renforcer la communication avait été identifié dans toutes les thématiques du parc. Suite à cela, des moyens supplémentaires ont été mis en place pour accroître la visibilité de l'action du parc pour certains projets avec 0,5 ETP dédié à la communication sur le projet Life Wild Bees et 0,5 ETP dédié à la communication sur la révision de la charte.

La vitalité et l'ambition du projet porté par le Parc naturel régional reposent d'abord et avant tout sur l'engagement résolu des élus locaux, sur leur motivation liée à leur attachement à ce territoire, sur leurs convictions et sur le relais de leurs volontés par les compétences de l'équipe pluridisciplinaire du parc.

Les enseignements tirés de l'évaluation finale vont alimenter la réflexion pour co-construire la future charte 2026-2041. Les signataires de la charte du parc (Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, les communautés de communes et les communes) et les multiples partenaires ont contribué à la mise en œuvre active de la charte 2011-2026 et sont appelés à renouveler leurs engagements afin qu' « *una altra vita s'inventa aqui* » à travers la future charte 2026-2041.

Révision de la charte : objectif 2026-2041 Validation de la stratégie et du bilan de la communication entre juillet 2022 et juillet 2024

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Dans le cadre de la révision de la charte, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Parc naturel régional Périgord-Limousin ont signé, le 2 juin 2023, une convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre de cette procédure. Conformément à cette convention, le parc a défini et mis en place un plan de communication spécifique à la révision de la charte.

Depuis 2022, une personne dédiée à la communication sur cette révision a été recrutée. La stratégie de communication cible principalement deux publics : les élus et les habitants du périmètre d'étude. Cette politique de communication se décline en divers domaines, incluant le site internet et les réseaux sociaux, la presse, les vidéos, les animations, ainsi que diverses publications et supports de communication.

La stratégie vise à adapter les objectifs de communication à la diversité des publics et à leur niveau de connaissance du rôle et des actions du parc. Pour cela, il est essentiel de se concentrer sur certains outils afin d'assurer une présence régulière et de fidéliser les publics. Divers supports de communication, tels que des vidéos, articles municipaux, flyers, et questionnaires, sont produits régulièrement et adaptés en termes de périodicité et de format (lettre d'étape, newsletter...).

Cette stratégie de communication est destinée à être actualisée en fonction des besoins des étapes futures de la révision, incluant les avis du Conseil national pour la protection de la nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux, de l'État, de l'Autorité environnementale, et de l'enquête publique. Une section dédiée sur le site internet permet de suivre et d'expliquer l'avancée de la révision de la charte, et sera actualisée jusqu'à son achèvement. Les supports de communication tels que la newsletter, les lettres d'étape, et les bulletins municipaux seront régulièrement réutilisés et/ou renouvelés.

La mise en place de cette stratégie de communication et le bilan des actions réalisées depuis juillet 2022 sont présentés dans le bilan en annexe.

Il vous est proposé :

- **De valider** la stratégie de communication dédiée à la révision de la charte ;
- **De valider** le bilan de la communication concernant la révision de la charte.

Bilan de la communication dédiée à la révision de la charte

I) Recrutement d'une personne dédiée à la communication sur la révision de la charte.

Dans le cadre du lancement de la révision de la charte, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a recruté une chargée de mission (CDD à mi-temps : 0,5 ETP) dédiée à la communication sur la révision de la charte à partir du 01/07/2022. Avec le départ des chargées de mission implication et communication dédiée à la révision de la charte le 29/02/2024, une nouvelle chargée de mission a été recrutée sur une mission de communication et implication (CC à temps plein : 1 ETP) depuis le 01/05/2024.

Ce recrutement a été réalisé pour définir une stratégie de communication pour la révision de la charte et mettre en place des supports de communication adaptés à la révision. La commission charte et gouvernance réunit le 17/08/2022 a proposé de privilégier la communication vers deux publics principaux :

- vers les élus municipaux du territoire d'étude et plus particulièrement les élus étant délégués Parc
- vers le grand public pour faire connaître le rôle et les actions du Parc, tout en s'adaptant à l'âge de la population avec des supports écrits (dans la mesure du possible).

II) Définition de la stratégie de communication dédiée à la révision de la charte

Afin d'adapter la stratégie de communication au contexte du Parc, un audit sur la communication a été réalisé pour faire l'état des lieux des besoins en matière de communication interne et externe.

Restitué lors de la réunion d'équipe le 2 mai 2023, cet audit propose plusieurs pistes d'amélioration :

- Adapter les objectifs de communication à la diversité des publics et aux moyens dédiés.
- S'adapter au degré de connaissance des publics par rapport au rôle et aux actions du Parc.
- Communiquer de façon régulière pour fidéliser les publics.
- Gérer de façon centralisée la mission de la communication pour donner une vision globale en interne et pour éviter le chevauchement de campagnes de communication.
- Recentrer davantage la communication sur quelques outils de fond pour assurer une présence régulière minimum (avec des temporalités annuelle, mensuelle et hebdomadaire). Il ne faut pas gérer uniquement les opportunités et les besoins au coup par coup (événementiel, campagne partenaire...). Il faut faire une sélection pour ne pas opérer au détriment de la stratégie en interne.
- Développer le réseau de contacts relais (et gérer ces bases de contacts, et les réseaux sociaux associés) pour s'appuyer sur eux lors des campagnes de communication et de diffusion, mais aussi lors des actions participatives. Pour cela, il faut continuer de consacrer du temps à l'événementiel qui associe les acteurs du territoire, à des rencontres ou des temps d'échange privilégiés.
- Anticiper la communication événementielle. Il faut prévoir les différents temps de la campagne de communication et les intégrer au rétroplanning dès le début, en parallèle de la gestion logistique, pour ne pas se retrouver pris de cours.
- Analyser les besoins en matière de communication.

La stratégie de la communication en matière de révision de la charte cible deux grands types de publics : les élus et les habitants du périmètre d'étude.

La politique de communication sur la révision de la charte du PNR Périgord-Limousin est déclinée dans différents domaines :

- Site internet et réseaux sociaux
- Presse
- Vidéos
- Animations,
- Publications et supports de communication.

Dans le cadre du renouvellement du site internet du Parc, plusieurs ateliers ont été organisés pour recueillir les besoins de l'équipe technique et des élus afin d'élaborer un cahier des charges. L'année 2023 a été consacrée à la définition des besoins, au recrutement par consultation d'un prestataire puis à la réalisation du site internet et au transfert des données de l'ancien site vers le nouveau, mis en service début 2024.

III) Mise en place de la stratégie de communication

A) Communication à destination du grand public



Un flyer a été conçu sur la révision de la charte pour le grand public. Diffusé lors des rendez-vous Parc et des animations, ce flyer explique le rôle d'un Parc et la procédure de révision de la charte (disponible en annexe).

Entre le 15 juillet et le 26 novembre 2023, les habitants du périmètre d'étude ont eu la possibilité de répondre à un questionnaire en ligne et en papier, intitulé « Mon Parc en 2040, imaginons le territoire de demain ! ». Pour cela, le Parc a souscrit à un abonnement au logiciel Eval&GO permettant de créer des questionnaires en ligne et d'analyser les réponses. Avec 98 réponses, si certaines réponses sont statistiquement utilisables, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des 12 questions.



Figure 1: Stand dédié à la révision de la charte lors de la fête du Parc, le 14 octobre 2023, à Piégut-Pluviers. ©PNRPL

Ce questionnaire a été distribué lors des animations pour le grand public et en particulier lors de la fête du Parc le 14 octobre 2023, à Piégut-Pluviers (Cabane à Plume avec la Cie L'Homme debout). Pour l'évènement, des affiches ont été conçues pour permettre aux habitants de répondre au questionnaire via un QR Code. Au niveau du stand, une boîte à idées a été mise à disposition pour recueillir les souhaits et les propositions d'action pour la future charte (2026-2041).

Un effort de communication a été tout particulièrement déployé pour mettre en lumière la fête du Parc avec le spectacle La Cabane à Plume avec des relais auprès de la presse locale.

Dans le cadre de la consultation du territoire, quatre **réunions publiques** ont été organisées les 21 et 25 mai 2024. Dans ce cadre, le Parc a eu recours à une prestation graphique pour réaliser le **dépliant** informant des réunions publiques (« Ecrivons l'avenir du Périgord-Limousin ! »). Environ 80 personnes ont répondu présents et ont participé à ces réunions publiques animées par les élus du Parc.



Figure 2 : réunion publique à Champagnac-La-Rivière, le 25 mai 2024, ©PNRPL

INFORMATIONS PRATIQUES

GRATUIT Inscription conseillée avant le 20 mai

PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN

05-53-55-36-00
info@pnrpl.com
www.pnr-perigord-limousin.fr

Plus d'informations sur la révision de la charte du Parc à retrouver sur notre site Internet :
www.pnr-perigord-limousin.fr/revision-de-la-charte/

ILLUSTRATION ET MISE EN PAGE
NISSA ABAGUJ

Écrivons l'avenir du Périgord-Limousin !

Le 21 mai et le 25 mai 2024

Habitant(e)s et associations locales, venez échanger sur vos souhaits et attentes pour le Périgord-Limousin d'ici 2041

Action cofinancée par :

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Parc naturel régional Périgord-Limousin

Parc naturel régional Périgord-Limousin

Découvrir, Ressentir, Partager

Bien vivre en Périgord, média local, a relayé par deux articles les réunions publiques (article du 11 mai 2024 « Périgord-Limousin : un parc naturel à partager¹ » et article du 27 mai 2024 « Intelligence collective pour Parc en mouvement² »).

France bleu a relayé les invitations³ à participer aux réunions publiques via une intervention à la radio de Frédéric Dupuy le 17 mai 2024.

¹ <https://www.bien-en-perigord.fr/perigord-limousin-un-parc-naturel-a-partager/>

² <https://www.bien-en-perigord.fr/intelligence-collective-pour-parc-en-mouvement/>

³ <https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/sauvons-la-planete/assistez-aux-reunions-publiques-du-parc-naturel-regional-perigord-limousin-1453275>

Le Parc communique également sur les **réseaux sociaux**. La page Facebook du Parc (5 600 followers à ce jour) est alimentée quasi quotidiennement, et s'adresse à une cible Grand Public. Depuis le printemps 2024, un travail accru sur le contenu des posts ambitionne de donner davantage de plus-value au contenu posté, en explicitant les missions du Parc, les défis du territoire... L'objectif est de familiariser les lecteurs aux enjeux abordés dans la (future) Charte.

En juillet 2024, le Parc a lancé sa première **newsletter** à destination du grand public, et notamment des habitants du Parc. A ce jour, la base de données du Parc comprend 1227 adresses e-mail d'habitants ayant accepté de recevoir de l'information par ce biais. Ce format offre l'opportunité de faire un point régulier sur les étapes de révision de la charte, mais également d'informer mensuellement sur les actions du Parc en cours en termes de préservation et de valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire. L'objectif est de familiariser les habitants avec les missions d'un PNR et, à terme, de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et le partage de ses valeurs. Cette newsletter est alimentée par les dernières actualités publiées sur le site internet mais permet que l'information arrive directement aux lecteurs, sans qu'ils aient à aller la chercher.



Dans le premier numéro de cette newsletter, paru le 1^{er} juillet 2024, le Parc est revenu en Une sur la révision de la Charte et les étapes de consultation et de concertation du territoire qui se sont tenus au printemps.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION A VENIR

Suite au travail de consultation du territoire, l'objectif de communication auprès du grand public sera principalement de le tenir informé des différentes étapes de construction et de validation la charte. Cela se fera essentiellement au fil de l'eau via les outils numériques que sont le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter du Parc. L'objectif est de ne pas perdre le lien avec le grand public et les habitants durant les longs mois qui séparent la consultation du territoire (à ce jour terminée) et l'enquête publique. En plus de cette communication numérique, d'autres supports sont à l'étude :

Magazine :

Le Parc envisage l'édition d'un magazine spécial, dédié à révision de la charte et distribué à l'ensemble des 50000 habitants du territoire. Le contenu de cette publication est encore à l'étude, mais devra apporter une vision *concrète* du projet en cours d'élaboration et adapter son contenu à ses lecteurs, en évitant une approche trop institutionnelle de la démarche. A ce stade, il semble nécessaire que l'avant-projet de charte soit construit avant de monter ce magazine, afin de pouvoir articuler le contenu autour des grands axes retenus pour cette nouvelle charte. Ce magazine pourra aussi être l'occasion d'un retour d'expérience des habitants ayant participé à La Fabrica et des partenaires ayant contribué aux ateliers de constructions des mesures.

Courrier d'information :

Le Parc étudie également la possibilité d'adresser un courrier à l'ensemble des habitants des communes « candidates » à l'entrée dans le Parc. L'objectif serait d'expliquer le fonctionnement d'un Parc à ce public non-initié et d'éviter les idées reçues sur les PNR qui pourraient « freiner » l'adhésion citoyenne au projet.

Enquête publique :

L'enquête publique sera une étape clef de la révision de la charte, dernière occasion pour le grand public de réagir sur le projet avant sa validation finale. Cette étape nécessitera une communication accrue auprès des habitants, pour les inviter à s'exprimer. Lors de cette phase, les médias seront un relais important et nécessaire.

B) Communication à destination des élus du Parc

Pour relayer les informations du Parc via les **bulletins municipaux** et afin de répondre au mieux au besoin des communes et des communautés de communes, une analyse du besoin a été faite et le calendrier de publication des bulletins municipaux a été actualisé.

Le Parc a contribué aux articles dans les bulletins d'informations des communes et des communautés de communes avec un envoi groupé effectué fin décembre 2022, un deuxième le 16 mai 2023 et une troisième fin 2023.



Afin d'informer les maires et les élus municipaux du périmètre d'étude, une **lettre d'étape** a été mise en place. Envoyée le 17 mai 2023 à l'ensemble des élus du périmètre d'étude, cette lettre d'étape a permis d'informer sur le lancement officiel de la révision de la charte et sur la définition du périmètre d'étude.

D'autres lettres d'étapes ont vocation à être diffusées. Une vigilance est à avoir sur la période de diffusion pour ne pas surcharger d'informations les élus (notamment au moment de l'envoi des dossiers et comptes-rendus des bureaux exécutifs et des comités syndicaux).

À chaque réunion institutionnelle (BE, CS, etc.), une note d'information sur la révision de la charte est systématiquement produite pour faire le point sur l'avancée de la démarche et les prochaines dates à retenir. Ces notes d'informations sont aussi

transmises régulièrement aux élus des communes du périmètre d'étude ne participant pas encore à ces réunions institutionnelles de la charte du syndicat mixte.

Afin de préparer l'évaluation finale de la mise en œuvre des actions du Parc, des **fiches focus** ont été réalisées. Ces fiches répondaient à un besoin des élus de mieux connaître les actions dans leur détail pour pouvoir mieux les évaluer. Les agents de l'équipe technique ont donc constitué plusieurs fiches focus, selon une même trame. Les sujets sont variés : Appli Mon Parc, site Natura 2000 de la haute Dronne, Grande Boucle, Marque Valeurs parc, site Natura 2000 de la Nizonne, site Natura 2000 du Plateau d'Argentine, Lu Vargier Brundant, MAEC, RNR, CATZHE, réseau EDD, MODOP etc. Le parti pris est de faire le rappel du contexte, de la chronologie et du contenu de l'action sur une double page selon la même trame visuelle.

Ces fiches focus seront reprises dans le rapport final de l'évaluation finale. Elles permettent de garder en mémoire l'historique d'un projet portant souvent sur plusieurs années.

FOCUS SUR UN PROJET DU PARC
"Lu vargier brundant", accompagner des communes à un changement de pratiques
 Avril 4-16 - Se préparer aux effets du changement climatique sur la biodiversité

CO-CRÉATION D'UN JARDIN FAVORABLE AUX ABEILLES SAUVAGES AVEC LES HABITANTS ET LES ÉLUS
 Depuis 2021, le Parc est engagé dans le projet LIFE Wiki Bees. Ce projet ambitieux de 5 ans, est financé en majorité par la commission européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Parc Périgord-Limousin en est le coordinateur et travaille avec sept autres bénéficiaires : les quatre autres Préfets de Nouvelle-Aquitaine (DORDOGNE, LOT, LOT ET GARONNE, HAUTE-GARONNE) et le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il a pour ambition d'améliorer les connaissances sur les populations d'abeilles sauvages de notre territoire et de les préserver.

La sensibilisation aux pratiques favorables aux abeilles sauvages étant un enjeu très fort du projet, le Parc a décidé de lancer le premier appel à commune volontaire pour le projet « Lu vargier brundant » début septembre 2022. L'objectif de ce projet est d'accompagner trois communes du territoire du Parc sur une année.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE
 Cette démarche collective vise à « faire ensemble » au travers de la mise en place d'un jardin favorable aux pollinisateurs sauvages. Il s'agit de proposer aux habitants et aux élus, engagés dans le dispositif, un lieu d'expression citoyenne sur le devenir du jardin bourdonnant.

Le parc et la paysagiste, recueillie suite à un marché public, accompagnent le conseil municipal et les habitants.

À travers une soirée de sensibilisation, les différentes espèces d'abeilles ainsi que les habitats et les plantes favorables sont présentés par le Parc.

Les citoyens bénéficient d'un cadre qui les invite à comprendre les enjeux, à échanger et à proposer une liste d'aménagements répondant à leurs envies et ambitions pour le jardin, tout en étant favorable à la biodiversité pollinisatrice. Les propositions faites par les habitants sont ensuite arbitrées par le conseil municipal.

VOS CONTACTS
 Eve Thébaud : e.thebaud@parc.com
 Plus d'infos

Partenaires : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DORDOGNE, PAYS DE LA LOIRE, OFB, GR2top, ENEDIS.

Projet co-organisé
UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
du Parc naturel régional Périgord-Limousin
 Frédéric Dupuy, Fanny Labrousse, Muriel Lehericy, Laure Martin-Gousset et Julia Sibert

Imaginons le territoire en 2040 !
 30 et 31 août 2023
 à La Coquille (24-450)

Le renouvellement du label « Parc naturel régional » passe par l'écriture d'un nouveau projet de territoire : la prochaine charte du parc (2026-2041). C'est l'occasion de se projeter en 2040.

En partenariat avec le réseau régional de recherche FutursACT, le parc organise deux journées à destination des élus du territoire.
 Au programme, retours d'expérience, témoignages d'élus et de techniciens de territoires voisins, avec l'éclairage de chercheurs.

Le réseau des chercheurs de FutursACT accompagne le parc dans le choix des sujets, des intervenants et l'organisation de jeux de rôle pour se projeter en 2040.

Renouvellement du label Parc naturel régional à l'horizon 2026 !
 Le 27 mars 2023, la région Nouvelle-Aquitaine a engagé la révision de la charte du parc. Cette décision fait suite à la délibération du comité syndical du parc sur une définition de périmètre délimités.

Le parc a lancé l'évaluation finale de sa charte actuelle (2017-2026) et le diagnostic de l'évolution du territoire.

Afin de renouveler le label pour les 15 prochaines années (2026-2041), les acteurs du territoire se réunissent pour définir le futur projet de territoire : la charte du parc (2026-2041).

Partenaires : BRENNE FRANCIS, anct, Nouvelle-Aquitaine.

Le Parc a choisi de lancer officiellement la révision de la charte grâce à un évènement mêlant convivialité et rencontres scientifiques et techniques : la **première université d'été du parc**. Organisée le 31 août 2023 en partenariat avec le collectif de chercheurs FutursACT, l'évènement a permis de réunir les élus du Parc représentant toutes les strates des collectivités du Parc pour bénéficier de retours d'expérience de territoire voisins à la lumière de l'expertise de chercheurs.

Le Parc a communiqué par mail dès avril 2023 grâce à un « save the date / Marcatz-zu ! ». Un communiqué de presse a permis de solliciter les médias locaux (2 articles sont parus dans Sud Ouest les 28 août 2023⁴ et 3 septembre 2023⁵). Un poster a été produit pour relayer l'information auprès des chercheurs notamment lors d'un colloque « Tremplin » organisé par FutursACT le 12 et 13 juin 2023.

⁴ <https://www.sudouest.fr/dordogne/la-coquille/la-coquille-vers-une-nouvelle-chartes-du-parc-naturel-regional-16391313.php>

⁵ <https://www.sudouest.fr/dordogne/la-coquille/la-coquille-le-parc-naturel-regional-rassemble-les-elus-autour-du-changement-climatique-16456233.php>

Pour valoriser cet évènement, le Parc a fait appel à un prestataire (Utopia collectif cinéma) pour réaliser des vidéos (4min, et 3 vidéos d'1 min) disponibles sur la chaîne YouTube du Parc. → <https://www.youtube.com/watch?v=K6NG-VUfWQE>



Figure 3 : Photo extraite de l'article de SudOuest. Environ 80 élus étaient réunis à La Coquille jeudi 31 août. © Daniel Syriex

C) Communication institutionnelle dans le cadre de la révision de la charte

En complément des supports de communication produits à destination du grand public et des élus, des supports spécifiques sont réalisés pour répondre à des besoins de communication auprès des partenaires techniques et financiers.

Ainsi, le rétroplanning et le schéma de la consultation ont été mis en page et sont régulièrement actualisés pour rendre la démarche plus lisible auprès des partenaires et de fait, aussi auprès des élus.

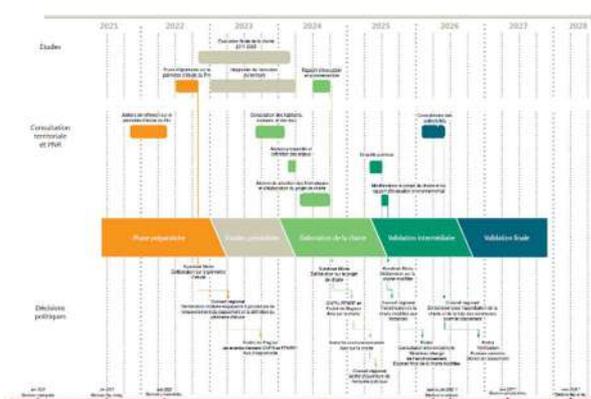


Figure 5: Calendrier de la révision de la charte. Source : PNRPL



Figure 4: Schéma du dialogue territorial. Source : PNRPL

Dans le cadre de la consultation des habitants, le Parc a mené une démarche innovante en constituant un groupe de citoyens tirés au sort, intitulé « La fabrica ». Afin de valoriser cette expérience concluante, la Fédération des Parcs naturels régionaux a proposé de filmer un atelier de La fabrica sur le PNRPL

pour l'intégrer dans le film « inventer demain ». Ce film, réalisé courant 2024, a pour objectif de mettre en lumière les différentes étapes d'une révision de charte à travers des témoignages et des retours d'expérience. Ce film est à destination de l'ensemble des parcs naturels régionaux (techniciens et élus) en cours ou en passe d'être en révision de leur charte.

Enfin, le site internet du Parc, en fin de contrat de maintenance en 2023, a été redéfini et actualisé dans son ergonomie : un important travail de recueil et de définition des besoins a été réalisé, tant auprès de l'équipe technique que des élus du Parc (lien avec la commission tourisme et communication). Une fois le cahier des charges rédigé, un prestataire a été recruté suite à une consultation publique. Depuis février 2024, le nouveau site internet a été mis en place, reprenant la majeure partie de l'ancien site mais avec une mise en page plus adaptée aux besoins actuels et réfléchi pour faciliter l'expérience utilisateur.

Une section entière du site, accessible dès la page d'accueil, est dédiée à la révision de la charte, permettant d'expliquer la démarche et de mettre à disposition différents documents (diagnostic de territoire, évaluation de la charte...). Cette page ainsi que les articles qui lui sont liés est destinée à être mise à jour régulièrement pour être complétée au fur et à mesure de l'avancée du processus de révision. → <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/revision-de-la-charte/>

Enfin, la page LinkedIn du Parc a vocation à être davantage alimentée dans les prochains mois, pour communiquer sur les actions du Parc et l'avancée du processus de révision de charte auprès d'un public de professionnels.

Révision de la charte : objectif 2026-2041- Validation des ambitions et des orientations de la prochaine charte

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

En mars 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a officiellement lancé la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Le Parc a mené les études préalables, comprenant un diagnostic de territoire et une évaluation finale. À la suite de ce diagnostic, le comité syndical a délibéré sur 10 enjeux clés, lançant ainsi le processus de consultation et de concertation auprès des acteurs du territoire.

Voici la liste des 10 enjeux identifiés :

1. Préserver les paysages tout en imaginant et en accompagnant leur évolution dans un contexte de changement climatique
2. Créer une dynamique harmonieuse sur la gestion multifonctionnelle des forêts en tenant compte des paysages, des changements climatiques, des risques et de la biodiversité
3. Préserver les zones humides et les cours d'eau. Préserver la qualité de la ressource en eau et veiller à ce que l'accès à l'eau potable de qualité soit possible pour tous
4. Sauvegarder et mettre en valeur nos patrimoines culturels, naturels et bâtis
5. Favoriser l'habitabilité du territoire dans un contexte de changement climatique
6. Accompagner notre territoire vers la sobriété et l'autonomie énergétique
7. Préserver et restaurer les trames écologiques
8. Entraîner les habitants du territoire dans le projet Parc en privilégiant la communication, la sensibilisation, l'écoute, la mobilisation et l'implication
9. Accompagner et soutenir la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources et pour une alimentation saine et abordable
10. Promouvoir et soutenir les ressources économiques locales

À partir du début de 2024, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a mis en œuvre un processus de consultation et de concertation. Un groupe de citoyens tirés au sort, intitulé « La fabrica », a été réuni. Des rencontres publiques, des ateliers avec les partenaires et les élus, ainsi que des commissions thématiques ont permis de proposer et de coconstruire les futures mesures et actions de la charte 2026-2041.

Le Conseil d'Orientation et de Développement (COD) a élaboré une première proposition d'arborescence qui a servi de base à la réflexion avec l'équipe technique. Pour élaborer cette arborescence, les membres du COD ont travaillé sur les spécificités du territoire pour s'assurer qu'elles transparaissent dans la future charte, ainsi que sur les attentes de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État (cf. note d'enjeux). L'équipe technique, réunie en quatre ateliers successifs, a repris cette première version pour l'améliorer et élaborer une proposition d'arborescence. Cette proposition a été finalisée par le bureau exécutif élargi qui s'est tenu le jeudi 4 juillet dernier.

L'objectif est de construire une charte lisible, facilement compréhensible par le grand public, avec des articulations logiques et des verbes d'action clairs expliquant le rôle du Parc. Il est également essentiel que la prochaine charte soit à la fois réaliste et ambitieuse, répondant aux cinq missions

des parcs naturels régionaux. Le choix des formulations a donc été fait de manière précise et réfléchi, permettant aux missions actuelles du parc de se poursuivre et de s'actualiser en fonction des enjeux identifiés.

Pour élaborer cette proposition d'arborescence au niveau des ambitions et des orientations, le diagnostic de territoire et l'évaluation finale ont été pris en compte. De plus, la note d'enjeux de l'État a servi de socle ainsi que les avis effectués par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) pour des parcs naturels régionaux ayant déjà soumis leur charte à leur avis

Voici la proposition d'arborescence (ambitions et orientations) pour la future charte 2026-2041 :

Chaque ambition sera accompagnée d'un paragraphe introductif précisant le contexte et l'évolution souhaité avec des mots clés proposés ici en introduction.

Ambition 1 : Préserver et restaurer le patrimoine naturel et paysager du Périgord-Limousin

Introduction : Evolution des paysages, des richesses, valorisation, situés au contact entre Massif central et Bassin aquitain

- Orientation 1 : Agir en faveur de la diversité des paysages vivants et fonctionnels
- Orientation 2 : Préserver l'eau et les milieux humides à l'échelle des trois têtes de bassins-versants
- Orientation 3 : Renforcer la biodiversité et conserver les espaces naturels
- Orientation 4 : Concilier les usages de la forêt par une gestion durable et multifonctionnelle
- Orientation 5 : Promouvoir des agricultures durables et multifonctionnelles
- Orientation 6 : Sensibiliser les publics à la nature et valoriser son potentiel

Ambition 2 : Anticiper et accompagner les transitions environnementales et sociales vertueuses

Introduction : action locale, sobriété, frugalité, efficience, résilience, adaptation

- Orientation 7 : Accompagner la réappropriation du patrimoine bâti
- Orientation 8 : Inventer les ruralités habitées de demain
- Orientation 9 : Contribuer au développement solidaire et maîtrisé des énergies renouvelables
- Orientation 10 : Accompagner l'innovation et l'évolution des filières économiques locales
- Orientation 11 : Concilier les usages à la vie des milieux aquatiques

Ambition 3 : Conforter et valoriser le Périgord-Limousin comme terre de vie, d'accueil et de partage

Introduction : en faveur de tous les publics, écriture inclusive

- Orientation 12 : Partager et diffuser les valeurs du projet de territoire avec tous les publics
- Orientation 13 : Perpétuer et faire vivre les patrimoines culturels
- Orientation 14 : Ancrer les projets aux patrimoines matériels et immatériels de la culture occitane
- Orientation 15 : Impliquer les différents acteurs dans la mise en œuvre du projet de Parc

Cette proposition d'arborescence servira de cadre à la rédaction des mesures et de l'ensemble du rapport du projet de charte.

Les mesures sont en cours de bonification par les commissions thématiques et seront finalisées courant de l'été. La version actualisée des intitulés des mesures est consultable pour information en annexe mais est vouée à être modifiée.

Il vous est proposé :

- **De valider** la proposition de formulation pour les trois ambitions de la prochaine charte 2026-2041 ;
- **De valider** les quinze orientations comme points de départ pour structurer et rédiger les futures mesures de la charte 2026-2041 ;
- **D'autoriser** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidente et le Bureau syndical peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exclusion :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°131-2022 relative à l'élection de la présidente et du 1^{er} Vice-président,

Vu la délibération n°132-2022 relative à la délégation du Comité syndical à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL en application de la réglementation de la commande publique en vigueur,

Vu la délibération n°08-2023 relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL,

Vu la délibération n°36-2023 relative à la composition du Bureau syndical,

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement et la gestion courante du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, de donner délégation de certaines attributions de l'organe délibérant à la présidente et au Bureau syndical,

Il vous est proposé de :

- **Modifier** les délégations de pouvoir au Bureau syndical et à la présidente ;
- **Déléguer** à la présidente et au Bureau syndical, pendant toute la durée de leurs mandats, les attributions suivantes :

I. En matière de Ressources humaines :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Modifier le règlement sur les frais de mission pour les déplacements temporaires des agents et des élus ;
- Décider du montant de la participation à la protection santé ;
- Modifier le règlement intérieur ;

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Prendre toutes décisions relatives à l'accueil des stagiaires et de leur gratification ;
- Signer les conventions de prestation de services et de mise à disposition de personnel ;
- Signer les conventions avec l'Etat permettant le recrutement d'agents sur les dispositifs d'emplois aidés ;
- Signer les contrats de travail, leur renouvellement, toutes les pièces et documents nécessaires, dans la limite des crédits ouverts au budget, concernant :
 - o L'accroissement temporaire d'activité relatif à l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o L'accroissement saisonnier d'activité à l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o Le remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel indisponible relatif à l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o Le recrutement contractuel dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire relatif à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o Le recrutement dans le cadre de contrats de droit privé,
- Signer les conventions de bénévolat.

II. En matière de Finances :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Autoriser les admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables ;
- Approuver des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement d'un coût compris entre 10.000 € et 50.000 € ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passations des actes prévus à cet effet ;

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement et n'excédant pas 10.000€;
- Autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont il est membre ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Procéder au remboursement anticipé des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical fixé à 350.000€ par année civile.

III. En matière d'Assurance et Juridique :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Approuver les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Autoriser la présidente à ester en justice et fixer des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Régler des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat.

IV. En matière de Commande publique :

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des contrats et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et/ou prévus en autorisation de programme, jusqu'à un montant de :
 - o 90.000€ H.T pour des fournitures, services et des travaux ;
 - Pour les marchés de travaux, quel qu'en soit le montant, de signer les avenants ou décisions de poursuivre aux marchés ou accords-cadres lorsqu'ils n'entraînent aucune augmentation du montant initial du marché ou lorsque cette augmentation est inférieure à 15 % du marché initial ;
 - Acquérir du matériel dans la limite des inscriptions budgétaires en dehors des opérations conduites dans le cadre des marchés ;
 - Signer les conventions constitutives de groupements de commandes qui pourraient être constituées avec un ou plusieurs acheteurs pour des besoins similaires, et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services ;
 - Décider de l'adhésion aux centrales d'achat.
- **Dire** que la présente délibération abroge les délibérations :
- n°132-2022 relative à la délégation du Comité syndical à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL en application de la réglementation de la commande publique en vigueur,
 - n°08-2023 relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL.
- **Dire** que la présidente du Syndicat Mixte du PNR PL rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité, lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante,
- **Dire** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet d'une délégation à la présidente seront prises, en cas d'empêchement de celle-ci, par le 1^{er} Vice-président,
- **Autoriser** la présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dire** que la délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.

REVUE DE PRESSE

Vendredi 21 juin Fête des Rodolphe

L'actu chez moi

ENVIRONNEMENT

Le PNR Périgord-Limousin incite à délaissier les tondeuses pour préserver la biodiversité

Haute-Vienne Dordogne

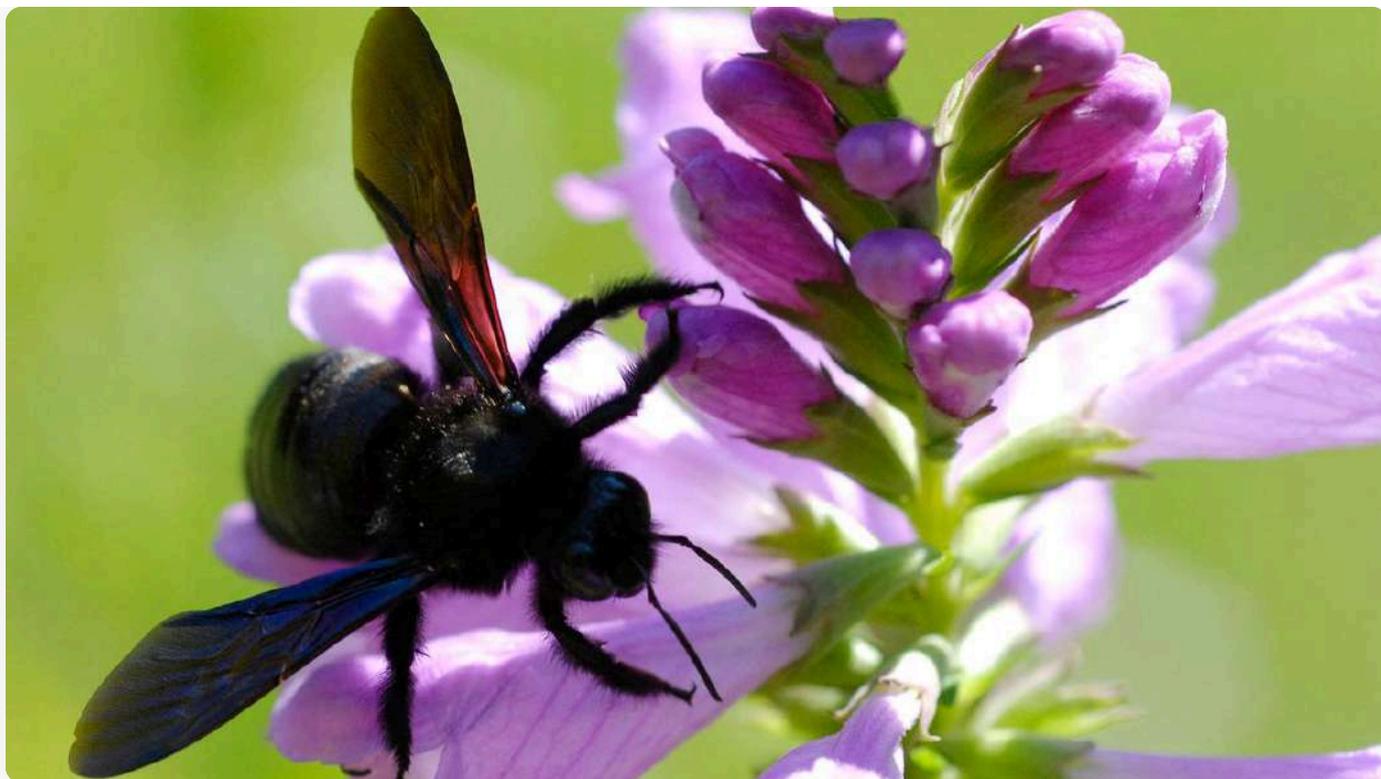
De [Valérie Mosnier](#)

Mercredi 19 juin 2024 à 14:42

Par [France Bleu Limousin](#)



Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin milite pour des "Printemps sans tondeuses". Il invite les habitants de son territoire (Haute-Vienne et Dordogne) à laisser pousser leur gazon au moins jusqu'au 21 juin pour préserver la biodiversité et surtout les pollinisateurs sauvages.



L'abeille charpentière ou abeille noire est une abeille sauvage et solitaire © AFP - CHRISTIAN PUYGRENIER

C'est un mouvement lancé il y a quelques semaines sur les réseaux sociaux et qui prend de l'ampleur : arrêter ou du moins **diminuer les passages de la tondeuse** ce printemps pour préserver la biodiversité. Le [PNR Périgord-Limousin](#) lance le printemps sans tondeuse sur son territoire. Il invite les habitants à participer jusqu'au 21 juin au moins, en limitant la tonte ou bien en laissant des carrés fleuris.

Une action bénéfique pour la biodiversité, surtout pour les **pollinisateurs sauvages**, mais aussi pour les jardins explique Cécila Rouaud. Chargée de mission au PNR, elle s'occupe des actions du [programme européen Life Wild Bees sur les abeilles sauvages](#) : *"Chacun voit ce qu'il peut faire à l'échelle de son jardin, mais l'idée est de laisser un peu d'espace en herbe fleurir pour laisser à manger pour les insectes, notamment les pollinisateurs que sont les abeilles sauvages. On connaît très peu, mais il y a **environ mille espèces d'abeilles sauvages en France**, qui sont plutôt solitaires, ne font pas de miel, et qu'on peut, sans le savoir, accueillir dans son jardin juste en maintenant quelques herbes, en laissant un petit tas de bois, un peu de terre à nu... Plein de petits aménagements qui participent aussi à la pollinisation, si on a un potager ou des fruitiers."*

Une action soutenues par le Syded et le SMD3

Au delà de la nourriture de choix pour les insectes, pour Cécila Rouaud, les fleurs sauvages telles que les pâquerettes, les pissenlits ou les trèfles ramènent aussi **de la couleur au jardin**. Et puis moins de tontes signifient aussi **moins d'émissions de CO²** dues à l'utilisation de matériel thermique et aux trajets jusqu'à la déchèterie.

C'est d'ailleurs l'un des arguments des syndicats de gestion des déchets de la Haute-Vienne et du Périgord. Le Syded 87 et le SMD3 font la promotion de ce "Printemps sans tondeuses". Rien de plus logique pour Marylou Kraus, maître composteur au Syded : *"On parle beaucoup de compostage et de jardinage au naturel pour un retour au sol, mais ce qui est aussi important c'est de faire le lien avec les insectes pollinisateurs, la biodiversité. Valoriser les déchets sur place en créant des espaces où la biodiversité sera contente."* Le Syded de la Haute-Vienne a également la volonté de **gérer de façon un peu écologique ses propres espaces verts aux abords des déchèteries.**

*"C'est une action qu'on conseille à tous ceux qui veulent participer à la préservation des insectes, et notamment des pollinisateurs, de diminuer un peu la tonte et d'éviter surtout la tonte au printemps parce que **toute cette diversité d'insectes à besoin de la végétation pour survivre, se nourrir, s'abriter**",* explique Hugo Josse, chargé d'animation sciences participatives à l'[Office pour les insectes et l'environnement](#) (Opie).

L'observatoire participatif du SpiPoll

Pour aider à identifier tous ces insectes, il existe d'ailleurs une application et un site internet : le SpiPoll. Le suivi photographique des insectes pollinisateurs est un observatoire participatif nationale co-animé par l'Office pour les insectes et l'environnement et le **Muséum d'Histoire Naturelle**. Il invite ceux qui le souhaitent à récolter des données sur ces espèces pour mieux les connaître et les protéger.

Les jardins bourdonnants

Le PNR Périgord-Limousin coordonne le projet Life visant à préserver et valoriser la biodiversité des abeilles sauvages sur les cinq Parcs Naturels Régionaux de Nouvelle-Aquitaine. Parmi les actions de sensibilisation **le Parc travaille aussi avec les collectivités** à la mise en place de jardins bourdonnants. Il accompagne déjà en Haute-Vienne Cussac, Maisonnais-sur-Tardoire, Dournazac et Rilhac-Lastours où le jardin de l'an Mil va être réaménagé, et en Dordogne : Chalais et Bussière-Badille.



Valérie Mosnier
France Bleu

Biodiversité

Jardinage

Protection de l'environnement

Protection des abeilles

GORRE

■ **Un patrimoine local à préserver.** Dimanche 23 juin, dans le cadre des journées nationales du Patrimoine de Pays et des Moulins, le PNR Périgord-Limousin a organisé une visite privilégiée de la minoterie de chez Raymondeau sur la commune de



LE PASSÉ RURAL. À droite sur la photo, Emilie Hervieux, chargée de mission patrimoine, et Baptiste Basnier, chargé de mission au PNR ont partagé leurs connaissances avec les visiteurs.

Gorre. Privilégiée, car le site n'est habituellement pas ouvert au grand public, s'agissant d'une propriété privée. La visite était construite autour de deux thématiques, l'une ayant trait à l'importance du cycle de l'eau, et l'autre au fonctionnement du moulin. 35 personnes étaient inscrites pour cet événement, destiné à mettre en lumière la trace du travail et du savoir-faire traditionnel local. Le moulin de Chez Raymondeau, qui date du XVIII^e siècle a cessé son activité dans les années 1970, mais l'intérieur de la minoterie est resté intact, avec toute sa machinerie. La turbine alimentée par l'eau de la Gorre grâce à une vis sans fin ne demande qu'à redémarrer, avec l'aide éventuelle du gazogène ou du moteur électrique, les broyeurs et les tamis sont prêts à reprendre du service, et les chambres à farine sont en état de stocker la matière nécessaire au boulanger pour fabriquer son pain. Mais cette époque est bien sûr révolue, et le moulin a désormais la valeur d'un précieux témoignage du passé, celui d'un artisanat familial (2 personnes faisaient fonctionner le moulin) et d'une vie en autarcie (de l'arrivée du blé jusqu'au four à pain). Contact parc : 05.53.55.36.00. ■

Nature

Le jardin de l'An mil à nos jours, à Rilhac-Lastours, candidate pour le label Jardin bourdonnant

Publié le 03/07/2024



En présence des acteurs du PNR, com'com, et autres intervenants et Jacques Barry, maire de Rilhac-Lastours (à droite sur la photo). © Droits réservés

Les ateliers de réflexion vont se succéder jusqu'à la fin de l'année pour concrétiser ce projet.

Depuis sa création en 1998, le jardin de l'An mil à nos jours, jardin intercommunal, a connu différentes transformations. Un nouveau souffle créatif pour son aménagement est lancé suite à l'envoi du dossier de candidature pour répondre à l'appel à projets du Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR) « Le Jardin bourdonnant ».

« Protéger les insectes pollinisateurs »

Cette candidature auprès du PNR coïncide avec une volonté de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus de dynamiser ce jardin. Le label, avec le support technique et financier du Parc et l'aide des habitants, est l'occasion de développer de nombreuses actions portées par la communauté de communes en direction des enfants, des habitants, des agents des communes et des touristes. Néanmoins, il s'agit avant tout de privilégier la protection des insectes pollinisateurs avec de bonnes pratiques et des plantations adaptées.

Une réunion publique d'information s'est tenue le 4 juin à la salle des fêtes de Lastours qui a permis d'aborder en détail les abeilles sauvages, maillon indispensable pour la pollinisation de la flore locale. Durant un premier atelier, la présentation du jardin idéal imaginé par les agents de la communauté de commune a permis de recueillir les attentes des participants. Il sera suivi par trois autres ateliers jusqu'à la fin de l'année pour concrétiser ce projet.

Les acteurs ressources de ce projet, sont notamment l'office de tourisme, l'ALSH (centre de loisirs), le Relais petite enfance. Les associations ou groupes impliqués dans le projet sont le Centre intercommunal d'action social (Cias), l'Association d'animation du Pays de Nexon (AAJPN), La Soupape sauvage.

Contact. Informations auprès de la communauté de communes :
05.55.78.29.29. ou de la mairie de Rilhac-Lastours : 05.55.58.12.35.

RILHAC-LASTOURS

LIRE PLUS D'ARTICLES

INFOLETTRE

📧 Le Parc a lancé sa toute nouvelle newsletter à destination des habitants du territoire et de toute personne intéressée ! Cette lettre d'information mensuelle reprend les actualités du parc ainsi que l'agenda des rendez-vous ouverts à tous.

Le 1er numéro de ce nouveau format est à lire ici ➡ <https://shorturl.at/U8mN1>

Vous ne souhaitez pas manquer la prochaine ? Inscrivez-vous à notre liste de diffusion en suivant les étapes ci-dessous :

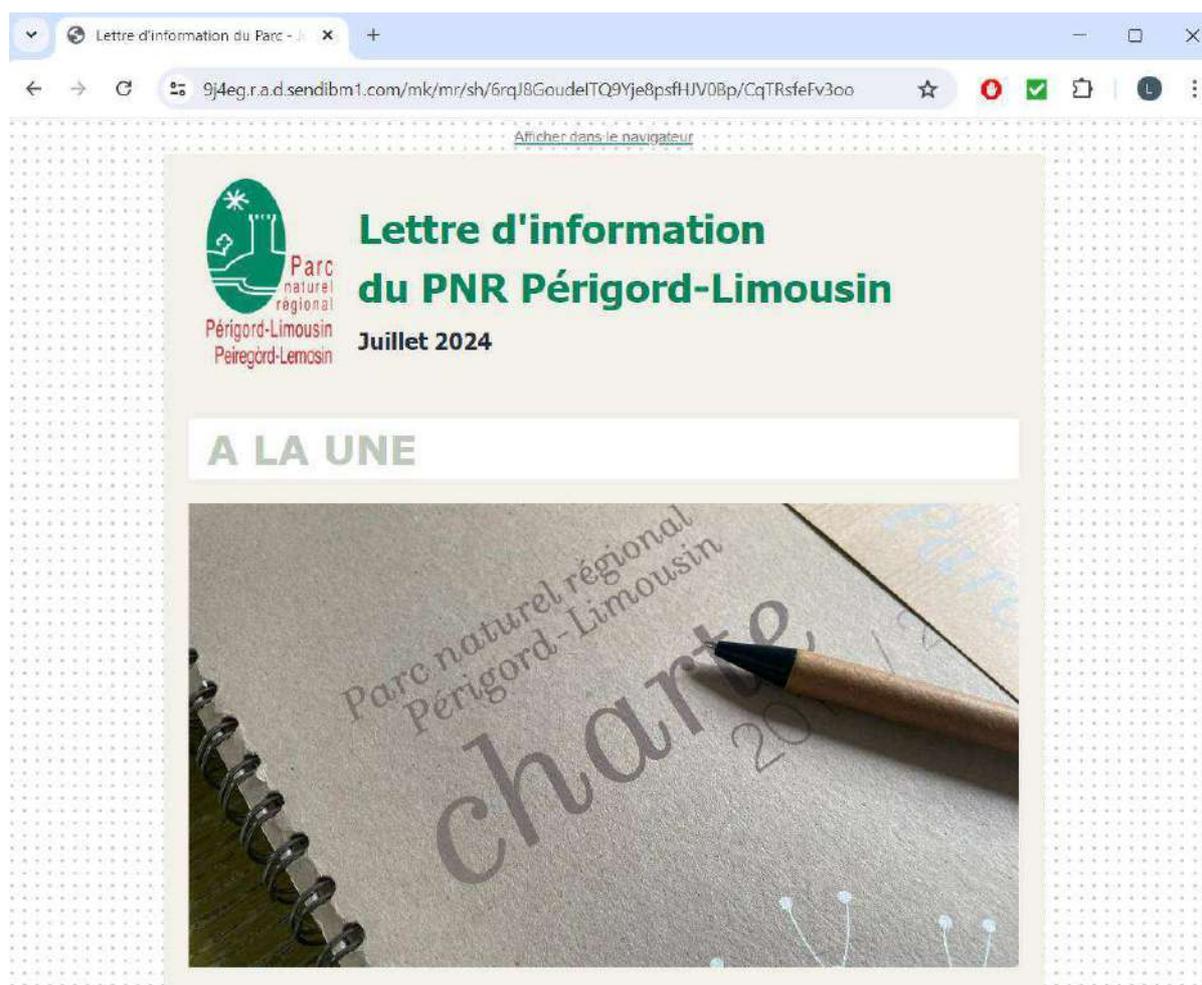
👉 Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/>

👉 Défilez la page jusqu'à l'encart "Lettre d'info"

👉 Cochez les cases voulues, renseignez votre mail et envoyez

👉 Validez votre inscription dans votre boîte mail

Le tour est joué 😊



Merci de votre attention, *merces plan*